

## Constituer sa société électroniquement

Par **missleia**, le **30/06/2009** à **20:41**

Un décret du 9 juin 2006 prévoit la possibilité de transmettre par voie électronique son dossier de constitution de société aux CFE. Date d'EV : 12 juin 2006.

Je voulais juste savoir si ça n'était que dans les textes ou si c'est réellement possibles dans les faits.

Merci d'avance !